

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 49/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :  
Absent(es) représenté(es): M. Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)  
Absents : Mme Lekim

**Objet : Budget Général : affectation des résultats 2023**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché informe les membres du Conseil Municipal que le Compte Administratif 2023 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 3 654 008.93€ et un excédent d'exécution de la section d'investissement de 7 136 230.08€ soit un excédent global de clôture au 31/12/2023 de 10 790 239.01€.

En conséquence, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le Maire empêché propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :</u></b>	+ 3 654 008.93€
- 1068R Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1 361 180.00€
- 002R Report excédent de fonctionnement au BP 2024	+ 2 292 828.93€
<b><u>EXCEDENT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023 :</u></b>	+ 7 136 230.08€
- 001R Excédent d'investissement reporté au BP 2024	+ 7 136 230.08€

... / ...

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-29 et L2311-5 ;
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- AUTORISE, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à procéder à l'affectation des résultats 2023 du budget général selon les conditions exposées ci-avant ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Secrétaire de séance



Evelyne NOTO CAMPANELLA

Pour le Maire empêché

Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Philippe PIGNON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 50/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :  
Absent(es) représenté(es): M. Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)  
Absents : Mme Lekim

**Objet : Budget annexe du cimetière communal: Approbation du Compte de Gestion 2023**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget annexe du cimetière communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du Compte Administratif du budget annexe du cimetière communal concordent avec ceux du Compte de Gestion,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget annexe du cimetière communal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**ADOpte A L'UNANIMITE**, le Compte de Gestion du budget annexe du cimetière communal dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Public, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

Le Secrétaire de séance

  
Evelyne NOTO CAMPANELLA



Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

  
Philippe PIGNON

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit, au titre des différents comptes budgétaires.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*VOTE :

POUR : 23

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

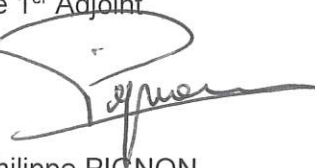
Le Secrétaire de séance



Evelyne NOTO CAMPANELLA



Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 51/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :  
Absent(es) représenté(es): M. Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)  
Absents : Mme Lekim

**Objet : Budget annexe du cimetière communal : Approbation du Compte Administratif 2023**

Le Conseil Municipal,

- Délibérant sur le Compte Administratif 2023 du budget annexe du cimetière communal, exécuté et présenté par Monsieur le Maire, ordonnateur,
- Après s'être fait exposer le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être rapproché du compte de gestion 2023 du Trésorier Public,
- Donne acte de présentation du Compte Administratif 2023, qui se résume ainsi :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section d'Exploitation			
Total des DEPENSES	330 600.58€	14 737.00€	
Total des RECETTES	330 600.58€	14 737.00€	
Résultat fonctionnement 2023	-	-	
Section d'Investissement			
Total des DEPENSES	100 000.00€	-	
Déficit investissement reporté 2022	130 600.58€	130 600.58€	
Total des RECETTES	230 600.58€	14 737.00€	
Déficit d'exécution 2023 investissement		-115 863.58€	